

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Octobre 2018

Le 26 octobre 2018 le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni à 20h30. Etaient excusés Messieurs Th. Verdier, Ph. Gilibert, J. Barraud, P. Douix, M. Godfrin, et Mesdames J. Chevallet et L. Chappe. Ph. Gilibert, J. Chevallet et M. Godfrin ayant donné pouvoir respectivement à P. Gibelin, M. Rioux et F. Boudet.

En préambule, avant l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour, le Maire informe le conseil municipal que les travaux organisés dans les locaux du rez-de-chaussée du « bâtiment La Poste » sont réalisés pour permettre la mise en place du cabinet médical de la nouvelle médecin qui lui a fait connaître sa préférence pour son installation à Blesle et a validé ce lieu et à qui nous laisserons le soin de faire connaître la date prochaine de sa prise d'activité.

### - Dossier boulangerie

Suite à la mise en liquidation judiciaire de la boulangerie et devant l'évolution difficile de la situation, le conseil municipal décide de faire une offre pour la reprise de l'immobilier et matériels au mandataire de façon à proposer un partenariat technique et financier à un repreneur avec l'appui de plusieurs partenaires.

### - Achat matériels

Le Conseil Municipal s'est aussi positionné sur l'achat d'un four à pains 10 plaques pour un prix de 1430 €.

D'autre part la Mairie de Blesle a pris une délibération pour l'achat d'un camion benne au prix de 15500 € HT auquel il faut ajouter 400 € d'immatriculation. Sur ce véhicule la commune bénéficie d'une garantie de 6 mois.

### - Baux de location

Un bail sera signé avec RH2I pour la location des bureaux à Plagne à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

Un bail sera signé avec le Docteur Marion STERKE pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée du « bâtiment La Poste » pour une durée de 1 an à compter de la date d'installation avec une franchise de loyer.

### - Demande de subvention

L'école de Blesle fait une demande de subvention pour une classe découverte « cirque » à Tence. Le coût total actuel serait de 156 € par élève plus 950 € pour le transport. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'attribution d'une subvention dont le montant sera fixé après demande d'informations supplémentaires.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour participer financièrement au 3<sup>ème</sup> salon européen du tourisme Clunisien à Châtel-Guyon du 11 au 13 octobre 2019.

L'association « Dons du sang brivadois » a fait une demande de subvention auprès de la mairie de Blesle mais, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite au vu que les dons sont principalement réalisés avec l'association massiacoise à laquelle il n'est pas versée de subvention.

### - Droits de préemption

Les biens cadastrés E272, G84 et G86 sont laissés libres à la vente tout comme les biens cadastrés A673 et G452 et le bien cadastré G158.

- Questions diverses

Les recettes du camping pour la saison 2018 s'élèvent à 19 000 €.

Pour remettre en état le vieux car de la commune il faut compter à minima sur une somme de 2 300 €. Le Conseil a donc décidé de ne pas le garder. Le second car un peu plus récent n'étant plus en service sera mis en vente.

La mairie a eu la confirmation par le Préfet de la Région que la Chapelle de La Chaigne ne sera pas classée.

La DETR pour la salle culturelle a été accordée. Il s'agit d'un montant de 180 000 €.

La Commission des affaires sociales a décidé d'organiser un repas pour les personnes de plus de 70 ans, habitantes de la commune.

Une remarque a été faite au sujet de la pression insuffisante de certaines bornes à incendie.

Des dispositions seront prises pour organiser et limiter le stationnement au bas du Vallat pour faciliter le passage des poids lourds avec de longs chargements.